Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026 de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2026, le 23 Avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 16/04/2026 Nb de conseillers en exercice : 15 Votants : 15

Membres présents : Mme Stéphanie ROTURIER, Chantal MAYET, Laëtitia FOUCHIER, Nathalie SICART, Laurence Greziller, Karine GASCON GRANGER, Pauline FERNANDEZ, Julien DELAGE, Rodolphe PREVOST, Jérôme PILLERON, Quentin JOUBERT, Yanick MENARD, Julien FERRE, Kévin LABORDERIE

Membres absents : Mathieu MOREAU (procuration à Mme Roturier)

Secrétaire de séance : Chantal MAYET

Ouverture de la séance 19H36

1- Approbation du procès-verbal

Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont tous lu le compte rendu du 31 mars 2026 envoyé par mail et s'ils ont des remarques ou des corrections à faire. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBERATIONS

1- Décisions modificatives

Décision modificative n°2026-01

Mme Le Maire rappelle que suite à un refus de la Préfecture, nous devons faire une décision modificative comme suit :

DI	1641 remboursement anticipé emprunt amgt bass	-89 000,00 €
RI	1321 État et établissements national detr/fst	-125 294,13 €
RI	021 Virement de la section de fct	36 294,13 €
DF	023 Virement de la section de fct	36 294,13 €
DF	64111 Personnel titulaire	-6 000,00 €
DF	65311 Indemnités élus	-2 000,00 €
DF	6542 Créances éteintes	-2 677,76 €
DF	65568 Autres Participations (SIVOS)	-24 616,37 €
DF	66111 Intérêts réglés à l'échéance	-1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative n°2026-01 comme présentée

Décision modificative n°2026-02

Mme Le Maire rappelle que suite à la révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de Basse qui n'était pas prévue, nous devons faire une décision modificative comme suit :

DI	165 Dépôts et cautionnement	-600,00 €
DI	2315 Aménagement de Basse	600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative n°2026-02 comme présentée

2 – Désignation d'un référent Ambroisie.

Madame le Maire informe que, suite à une demande de FREDON, et dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, reconnue comme un enjeu de santé publique, la commune doit désigner un référent ambroisie.

M. Prévost demande si nous adhérons et quel est le rôle du référent.

Mme Le Maire rappelle le rôle du référent :

- Repérage et surveillance des zones concernées
- Information du public
- Participation à la mise en œuvre des actions de lutte

Une formation sera proposée ultérieurement au référent désigné.

Elle explique que nous avons déjà eu des cas sur la commune.

M. Laborderie explique que nous retrouvons l'ambroisie surtout l'été dans les champs

Mme Le Maire propose Kévin Laborderie comme référent Ambroisie
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la désignation du référent Ambroisie.

3- Déclarations d'intention d'aliéner

Mme Le Maire explique que depuis la mise en place du PLUI, la CDC a délégué l'exercice de son Droit de préemption urbain (DPU) aux communes, ainsi nous sommes consultés lors de ventes se trouvant dans les zones concernées par le DPU.
Mme Le Maire explique que pour le premier dossier, la vente Prevost/ Delage, M. Prévost, M. Delage et elle-même sortiront car ils sont soit concernés soit faisant parti de la famille des vendeurs et acheteurs.
Ils sortent.
M. Menard reprend la parole en présentant les plans du premier dossier.
Il s'agit de la vente de l'ancien garage route de Rouillac. Il demande si le conseil municipal souhaite préempter pour ce bien.
Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter.
Les conseillers re rentrent.
Mme Le Maire présente le deuxième dossier concernant la vente Nadaud et explique que c'est une vente pour donner à sa conjointe.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

4- Adhésion au service de paiement en ligne PAYFiP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques

Madame le Maire informe que, afin de faciliter le paiement des factures de la Trésorerie, la commune peut adhérer au dispositif PAYFiP. Elle explique que le dispositif PAYFiP permet aux usagers de régler en ligne, par carte bancaire ou prélèvement unique, les titres de recettes émis par la collectivité ; que ce service sécurisé améliore l'accessibilité et facilite les démarches administratives des administrés ; que la mise en place de ce dispositif répond aux obligations réglementaires de dématérialisation des moyens de paiement ; que la commune souhaite offrir un service moderne et sécurisé à ses usagers ;

M. Laborderie demande si ce dispositif est payant. Mme Le Maire répond qu'il y a des frais lors des paiements par CB.
M. Menard demande si nous ne pouvons pas mutualiser avec la communauté de Communes du Rouillacais. Mme Le Maire dit que c'est facturé à chaque commune qui délivrent ses titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion au service de paiement en ligne PAYFiP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques.

5- Modification de l'indemnité du Maire.

Suite à sa nomination au sein de la Communauté de Communes (CDC) en qualité de vice-présidente, Mme le Maire perçoit une indemnité supplémentaire.
Le cumul de cette indemnité avec celle de maire entraîne un dépassement du seuil.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose de diminuer son indemnité de maire, en la passant de 1 656,54 € brut à 1 385,25 € brut.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte modification de la fixation des indemnités du Maire.
Mme Le Maire propose de donner la différence de son indemnité aux adjoints et conseillé délégué, qui refusent et préfèrent que ce soit reversé dans le budget de la commune.
M. Pilleron demande si c'est la commune qui prend en charge l'indemnité de la CDC. Mme Le Maire répond que non c'est la CDC.

6- Fixation du montant du loyer du cabinet de kinésithérapeute.

Mme Le Maire explique que le 4 mai 2026, le kinésithérapeute vestibulaire va s'installer à l'ancien cabinet médical et qu'il y a lieu de définir le loyer qui lui sera demandé. Elle rappelle que le loyer du cabinet médical était de 300€.
M. Laborderie demande si les travaux ont été budgétisé. M. Prévost répond que non, et qu'il y en a pour un montant assez important. Il explique que lui et M. Ménard ont été poser le parquet flottant pour faire une économie. Il faudra également que nous fassions intervenir une femme de ménage.
M. Prévost propose également qu'on lui demande 50€ pour l'entretien de son jardin et de sa haie.

Mme Le Maire propose de fixer le loyer à 400€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la fixation du montant du loyer du cabinet de kinésithérapeute.

7- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Mme Le Maire explique que suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Mme le Maire propose la liste ci-dessous :

12 COMMISSAIRES TITULAIRES

BOUCHERIE JEAN-PIERRE	MOREAU CHANTAL
BOURINET ALAIN	DESCHAMPS DOMINIQUE
DANIEL ALAIN	CAILLAUD BRIGITTE
MARIN BRUNO	VIGREUX ALEXANDRE
ROULLET-RENOLEAU RENE MARIE	PHELIPPEAU JACQUES
PELLETANT JACKI	VIGREUX ANNIE

12 COMMISSAIRESSUPPLÉANTS

DELOMENIE DANIEL	BELLIVIER FLORENCE
ROTURIER GUY	POUMEROULIE BERNADETTE
JACOB BRUNO	BERNARD MICHEL
CHRISTIAN COURJAUD	PIERRETTE JOUBERT
BARBARI CHRISTOPHE	GUERINEAU VINCENT
GUILLOT JEAN CLAUDE	CORNUT FRANCIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition des commissaires titulaires et suppléants qui pourront siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe le Conseil municipal a de nombreuses plaintes relatives à la vitesse excessive constatée dans le village de Grosbot. À la suite d'un entretien avec la gendarmerie, elle a demandé un renforcement de leur présence, notamment Place des Chênes. Plusieurs pistes de réflexion sont actuellement à l'étude afin de réduire la vitesse des véhicules. Mme le Maire propose notamment l'installation d'un radar pédagogique et suggère que M. Ménard, responsable de la voirie, prenne contact avec M. Robin de l'ADA afin d'étudier des solutions adaptées. M. Ménard propose également d'organiser une rencontre avec les habitants de Grosbot afin d'échanger sur les aménagements envisageables.
- Mme le Maire fait part de difficultés rencontrées avec certains agriculteurs et viticulteurs qui, lors des plantations, ne laissent pas de tournières suffisantes, obligeant ainsi les engins agricoles à manœuvrer sur les routes communales. Cette situation engendre des risques pour la sécurité et provoque des dégradations des chaussées ainsi que des fossés. Malgré plusieurs courriers adressés aux intéressés, certains ne respectent toujours pas la réglementation en vigueur. Mme le Maire indique envisager la prise d'un arrêté imposant une distance minimale de plantation de 8 mètres par rapport aux routes.
  M. Prévost demande si cette mesure pourrait être rétroactive. Mme le Maire précise qu'une consultation du service juridique de l'ATD16 sera réalisée afin de sécuriser juridiquement cette démarche. La création de fossés est également évoquée.
  Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour engager la rédaction d'un arrêté en ce sens. Le Conseil municipal donne son accord.
  Mme Sicart s'interroge sur la suffisance de la distance de 8 mètres. M. Laborderie indique qu'il ne faut pas prévoir une distance inférieure.
- Concernant la vente de l'immeuble situé Route d'Angoulême, Mme le Maire informe le Conseil que, suite au diagnostic de performance énergétique (DPE), le bâtiment a été classé en catégorie E. Un audit

énergétique complémentaire a donc dû être réalisé par un bureau d'études, ce qui n'avait pas été initialement prévu. Elle précise toutefois que l'acquéreur ne s'est pas désisté à ce jour.

- Mme le Maire rappelle que la rencontre organisée par la Communauté de communes avec l'ensemble des élus se tiendra le lendemain.
- Le prochain Conseil municipal est fixé au 28 mai 2026 à 20h00.
- Mme le Maire informe avoir signé un soutien à la MSA en faveur des femmes dans l'agriculture.
- Mme le Maire donne lecture de l'invitation au repas des anciens combattants prévu le 8 mai. Elle rappelle que la cérémonie commémorative débutera à 9h30 et que les élus sont attendus à 9h00 pour l'installation.
- Mme le Maire indique avoir reçu des plaintes d'habitants de la Rue du Chanvre concernant la vitesse excessive des véhicules circulant sur cette voie étroite. En conséquence, un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h a été pris. Elle donne ensuite lecture d'un courrier de remerciement adressé par des riverains. M. Delage souligne l'importance d'avoir répondu favorablement aux demandes des habitants concernés.
- Mme le Maire informe le Conseil de la réception d'un mail du liquidateur concernant le multiple rural, indiquant que deux repreneurs ont été retenus.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Sicart informe que la commission Communication se réunira le mardi 19 mai à 18h00.
- M. Prévost indique que les travaux réalisés au cabinet du kinésithérapeute sont en voie d'achèvement. Il précise également avoir un rendez-vous concernant le futur projet d'aménagement dans l'ancienne poste afin d'évaluer les travaux nécessaires. Il ajoute qu'il conviendra de définir le montant du futur loyer lors d'une prochaine réunion.
  M. Ménard souligne qu'il sera nécessaire de prévoir un mur phonique en raison de la proximité de la MAM.
  M. Prévost indique également qu'une rencontre a eu lieu avec Thomas Jarnac afin d'obtenir un devis pour la réparation ou le remplacement des planchers des écoles. Au vu des premiers éléments, il estime qu'il serait pertinent de réaliser les travaux classe par classe. Des demandes de subventions seront déposées en ce sens. Il précise également que M. Ménard a procédé au nettoyage des gouttières de l'école maternelle.
  Mme le Maire précise qu'avant toute validation du projet et lancement des travaux, il conviendra d'attendre la décision de la CDC concernant une éventuelle prise de compétence scolaire.
- M. Ménard informe que des travaux seront réalisés début mai au niveau du virage de la RD 939, entraînant la fermeture temporaire de la Route des Meulières.
  Il précise également qu'un rendez-vous est prévu le 7 mai avec Techni Route et Marsac afin d'étudier les travaux à effectuer Route de Boisrouffier.
  Concernant les services techniques, il indique que les travaux de point-à-temps ne sont pas encore terminés, l'un des agents ayant été mobilisé pour la réfection des banquettes. Il ajoute que du calcaire a été répandu sur plusieurs secteurs, notamment Rue du Chanvre qui en nécessitait particulièrement.
- Mme Mayet signale des nuisances sonores récurrentes Place des Grands Chaumes, notamment liées à du tapage nocturne. Mme le Maire indique qu'elle en informera la gendarmerie.
- Mme Fouchier présente un compte rendu de la réunion du SIVOS du Rouillacais à laquelle elle a participé avec M. Moreau. Lors de cette réunion, il a été procédé à l'élection des membres du bureau. Plusieurs projets ont également été évoqués, notamment un programme « sport et santé » destiné aux collégiens dispensés durablement d'activités sportives. Des aides au transport ont également été évoquées afin de permettre aux élèves de se rendre à la piscine durant la période de réhabilitation de celle de Rouillac. Elle précise que la participation financière de la commune s'élèvera à 902,08 € pour l'année 2026.
- Mme Gascon Granger informe le Conseil de la rencontre qu'elle a eue avec M. Delage et M. Maxime JOUHANNAUD, du SyBRA, au cours de laquelle leur ont été présentés les futurs travaux prévus sur la Nouère.
- Mme Greziller indique avoir pris contact avec plusieurs sage-femmes afin de les encourager à venir s'installer sur la commune. Elle informe également que la commission Fêtes et cérémonies est à la recherche d'un groupe de musique dans le cadre de la fête du marché.

Fin de séance à 21h40